

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.07.03-007 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Porte du Médoc.

L'an deux mil dix neuf, le trois juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2019

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	de FRANÇOIS Béatrice
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel		X	SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	FLOIRAC Nicole
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	DE SOUZA Bernard
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie		X	
BRET Bernard		X	

DEL.2019.07.03-007 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Porte du Médoc.

Rapporteur : Madame Roseline TURBÉ

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission enfance / jeunesse / éducation en date du 19 juin 2019 ;
- Considérant la demande de subvention exceptionnelle déposée par le Collège Porte du Médoc ;

Le Collège Porte du Médoc organise une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 pour les élèves de 3^{ème}.

Dans ce cadre, le Collège souhaite procéder à l'achat de défibrillateurs et de mannequins.

L'ensemble de ces acquisitions représente un coût de 3 000 €. Une subvention est donc sollicitée auprès des Mairies de Parempuyre, Ludon-Médoc et Macau.

La Ville de Parempuyre est engagée depuis plusieurs années dans des actions de formation de prévention et de premiers secours. Le travail engagé par le Collège s'inscrit donc parfaitement dans la politique de la ville en la matière.

Il est donc proposé d'accorder une subvention de 1 000 € au Collège Porte du Médoc.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Roseline TURBÉ

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au Collège Porte du Médoc.
- ✚ **Décide** que le montant de cette dépense sera repris au compte 6574-025 du budget 2019 de la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 3 juillet 2019
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre